



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2025**

AFFAIRE N° 08-20251212

**SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS – AVANCE SUR LA CONTRIBUTION
FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

L'an deux mille vingt-cinq, le douze du mois de décembre à neuf heures et vingt-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle polyvalente Zac Paul Badré, sise au Tampon, à l'angle des rues du Danemark et du Général Ailleret à la Châtoire, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 28 novembre 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01-20251212 à l'affaire n° 42-20251212) et de celle de Madame COURTOIS Vanessa, 3^e Vice-Présidente (de l'affaire n° 43-20251212 à l'affaire n° 46-20251212).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 39

Absents représentés : 08

Absents : 01

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 34-20251212), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 33-20251212), THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 39-20251212), DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Véronique, GENCE Jack, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, ROMANO Augustine, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, BENARD Monique, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, FULBERT-GERARD Gilberte, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, COURTOIS Lucette, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

PAYET TURPIN Francemay représentée par GASTRIN Albert, PICARDO Bernard représenté par MAUNIER Daniel, FONTAINE Henri représenté par DIJOUX RIVIERE Mimose, ROBERT Evelyne représentée par TECHER Doris (de l'affaire n° 34 à l'affaire n° 46-20251212), THIEN AH KOON Patrice représenté par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 35 à l'affaire n° 46-20251212), BLARD Régine représentée par DOMITILE Noëline (de l'affaire n° 40 à l'affaire n° 46-20251212).

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HUET Mathieu représenté par LEICHNIG Stéphanie, K/BIDI Emeline représentée par MUSSARD Harry, LANDRY Christian représenté par David LEBON.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

ETAIENT ABSENTS

- Commune de l'Entre-Deux -

LAFOSSE Camille.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame DOMITILE Noëline a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 08-20251212**SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS – AVANCE SUR LA CONTRIBUTION FINANCIERE
AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

Le Président rappelle qu'en séance du 5 avril 2024, le Conseil communautaire a validé le principe d'attribution d'une contribution exceptionnelle sur la période 2024-2026 pour permettre au syndicat d'élaborer un nouveau modèle économique susceptible de créer les conditions pour continuer le développement social, touristique et économique de la région sud, tout en respectant un cadre budgétaire contraint par la réduction des dotations versées par l'Etat.

Les discussions se poursuivent par le syndicat avec l'ensemble des acteurs pour trouver le meilleur chemin à prendre pour développer une activité aéroportuaire durable dans le sud et sauvegarder les emplois.

En revanche, le cadre prévisionnel budgétaire et financier de l'année 2026 n'étant pas encore connu à ce jour, et afin de couvrir les besoins de trésorerie du syndicat au cours du premier trimestre prochain, il serait opportun de d'attribuer une avance, à verser sur le budget 2026, déterminée selon les modalités suivantes :

Contributions Financières	2025 - Réalisé	2026 - Avance (50 %)
Fonctionnement	391 396,00	195 698,00
Exceptionnelle 2024-2026	550 000,00	275 000,00
Total	941 396,00	470 698,00

Aussi, il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'octroi d'une avance sur la contribution financière en faveur du Syndicat Mixte de Pierrefonds au titre de l'année 2026 à hauteur d'un montant de 470 698 euros,
- de procéder au versement de cette avance sur le budget 2026 en fonction des besoins de trésorerie du syndicat,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve l'octroi d'une avance sur la contribution financière en faveur du Syndicat Mixte de Pierrefonds au titre de l'année 2026 à hauteur d'un montant de 470 698 euros,**

- **approuve le versement de cette avance sur le budget 2026 en fonction des besoins de trésorerie du syndicat,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 47

**POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,**



Noëline DOMITILE

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU